



## CAP AGENT DE SECURITE (Niveau V) 2 ANS / 1 AN \*

CAP AGENT DE SECURITE

BAC PRO



Le titulaire du CAP « Agent de Sécurité » exerce ses fonctions dans des espaces ouverts au public ou non, de nature, par exemple industrielle, commerciale, hospitalière, privative, culturelle ou sportive. Il accomplit ses diverses missions, dans une structure pourvue d'un service de sécurité interne, ou pour le compte d'une entreprise prestataire de services en matière de sécurité. Ses missions visent à assurer la sécurité dans les domaines suivants : la protection des personnes, le secours à personnes, la surveillance et la protection des biens, la protection de l'environnement, la lutte contre l'incendie. Les missions de l'Agent de Sécurité, employé par une entreprise prestataire de service, ne doivent donner lieu à aucune confusion avec les tâches administratives, logistiques, d'entretien et de confort, normalement assumées par le personnel de l'entreprise cliente. La formation au CAP « Agent de Sécurité » prend en compte les compétences requises pour la délivrance du SSIAP1 (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes – niveau 1), de même que celles exigées pour l'exercice du secours à personnes c'est-à-dire le PSE1 (Premier Secours en Equipe, niveau 1) ainsi que pour le SST (Sauveteur Secouriste du Travail). La qualification SSIAP 1 inclut les compétences relatives à ERP-14 (Établissement Recevant du Public niveau 1) et à IGH-15 (Immeuble de Grande Hauteur niveau 1).

Le référentiel comprend 4 pôles d'activités professionnelles :

- Prévention et dissuasion des actes de malveillance : intrusion, dégradation, vol, accueil et contrôle d'accès, surveillance générale.
- Secours à personnes : Préventions des risques, analyse d'une situation d'accident et mise en œuvre de la conduite à tenir, participation aux secours organisés.
- Sécurité technique et incendie : Prévention des incendies, alerte et accueil des secours, évacuation du public.
- Sécurité liée à l'environnement extérieur : gestion de l'information dans le respect des consignes, application du plan de prévention correspondant aux risques identifiés.

**Organisation de la formation :** Formation de 490 heures par an réparties sur 16 Alternance. Deux semaines en entreprise, deux semaines au CFA.

**Qualités requises :** Moralité irréprochable, casier judiciaire vierge, excellente présentation, sens des responsabilités, sens de l'accueil, bonne aptitude physique.

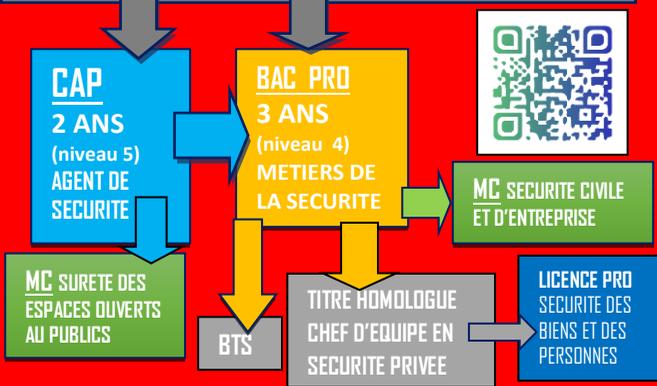
ENSEIGNEMENTS	Horaires
PSE	2 heures
Prévention et dissuasion des actes de malveillances	4 heures
Droit	2 heures
Sécurité incendie	4 heures
Education physique et sportive	2 heures
Sécurité des personnes et des biens	2 heures
Mathématiques - Sciences	4 heures
Anglais	2 heures
Français – Histoire Géographie	5 heures

**Poursuite d'études :** Baccalauréat professionnel Métiers de la Sécurité. MC sureté des espaces ouverts au publics.

**Insertion professionnelle :**

Le titulaire du CAP Agent de sécurité travaille au sein d'entreprises disposant de leur propre service de sécurité chez des prestataires de service en matière de sécurité ou dans des structures du secteur public. En fonction de son expérience, le diplômé pourra évoluer vers d'autres emplois : le transport de fonds, la télésurveillance, la protection physique des personnes, la surveillance aéroportuaire....

### A) VOUS ETES EN 3 EME, VOUS ETES LYCEEN



### MC SECURITE CIVILE ET D'ENTREPRISE 1 AN



Le titulaire de la MC sécurité civile et d'entreprise a pour fonction de contribuer à la sécurité des personnes et des biens, à la prévention et à la lutte contre les sinistres et les risques professionnels, seul ou en équipe. Il participe à la protection de l'environnement en prenant en compte les risques technologiques et naturels. Le titulaire de cette mention exerce ses fonctions, soit dans une collectivité territoriale, soit dans une administration, soit dans une entreprise publique ou privée. Dans le secteur où il exerce, le titulaire de la mention complémentaire sécurité civile et d'entreprise doit être capable d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de prévenir tout risque d'accident, d'incident, d'incendie. Il doit, en cas de sinistre mettant en péril la sécurité des personnes, des biens et des équipements, prendre des mesures conservatoires immédiates, intervenir, avec les moyens dont il dispose, dans les limites définies par la loi, et faire appel à des secours adaptés. Il doit avertir conjointement sa hiérarchie et/ou les personnes responsables de son lieu d'exercice, des risques, des circonstances et des effets observés. Il doit avoir le souci permanent de contribuer à maintenir les lieux et les équipements en conformité avec leur destination et avec la réglementation. Outre les compétences précitées, il doit être capable de gérer et de maîtriser, conformément à la déontologie du métier, des comportements et des situations impliquant des victimes ou des témoins. Il doit être capable de porter une aide efficace aux personnes en difficulté.

Sécurité. Topographie-orientation. Législation. Hygiène et prévention. Communication. Sciences physiques. EPS. Culture administrative. Secours aux personnes : P.S.E. Techniques opérationnelles. Incendie.

E 1 : Prévention et lutte contre les sinistres et risques majeurs	CCF	1 heure 30
E 2 : Secours et assistance aux personnes	CCF	30 min.
E 3 : Risques professionnels et protection de l'environnement	PONCTUEL	2 heures

**LE METIER D'AGENT DE SECURITE.** L'agent de sécurité / agent de sûreté doit assurer la sûreté des biens et des personnes qu'il protège. Il met en application les règles propres à son lieu d'exercice pour en assurer la protection. L'agent de sécurité a un rôle préventif et dissuasif mais ne possède pas le pouvoir de punir les infractions. Il protège et surveille les objets et personnes qu'on lui confie et fait appliquer les instructions.

**Rôle de l'agent de sécurité :** Accueillir, renseigner sur les réglementations et contrôler les accès au lieu protégé. Surveiller son lieu d'activité, avec un chien de garde ou en équipe. Détecter des éventuelles anomalies et gérer directement les incidents, prévenir à l'aide d'un système radio ses collaborateurs et sa hiérarchie. Communiquer les mesures de sécurité en cas d'incident. Avertir les autorités en cas de situation frauduleuse identifiée et/ou sur ordre de sa hiérarchie. C'est un métier que l'on peut exercer dès la majorité et qui exige d'avoir un casier judiciaire vierge. Même si les agents de sécurité ne sont pas assermentés, ils doivent être titulaires d'une carte professionnelle, par autorisation préfectorale, à renouveler tous les 5 ans. Il est possible d'évoluer vers des postes de **chef de la sécurité**.

## MC SURETE DES ESPACES OUVERTS PUBLICS 1 AN (Niveau V)

L'agent de sûreté exerce ses fonctions au sein d'un service de sécurité d'entreprise ou dans une entreprise prestataire de services de prévention, de sécurité ou de sûreté pour des centres commerciaux, équipements sportifs, équipements sociaux, culturels et touristiques, parcs de loisirs, jardins et espaces ouverts au public. Dans ces lieux ouverts au public, il prévient tout acte de malveillance par une surveillance appropriée et rassure les usagers par sa présence active. Il intervient en cas d'accident mettant en péril la sécurité des personnes, prend des mesures immédiates, fait intervenir en cas de besoin les forces de l'ordre ou les services de secours compétents. Il cherche à maintenir un climat propice à la fréquentation des lieux et à l'usage des équipements qu'il a en charge. Pour mener sa mission à bien, il doit faire preuve de rigueur dans son comportement et d'une grande fermeté.

E 1 : Identification et analyse des problèmes	PRATIQUE ET ECRITE	1 heure + 1 heure
E 2 : Prévention / dissuasion des actes malveillants	CCF	3 heures
E 3 : Assistance aux personnes	CCF	45 minutes

## BAC PRO METIERS DE LA SECURITE 3 ANS (Niveau IV)

□ 2 ANS (si CAP Agent de sécurité ou 2<sup>nd</sup> bac pro métiers de la sécurité ou réorientation).



Le/la titulaire de la spécialité « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité. L'exercice de ces métiers exige l'interaction et la complémentarité des divers acteurs de la sécurité. Ils font ainsi de la sécurité l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure. Le/la titulaire de la spécialité exerce ses activités dans : les services publics, les entreprises publiques, les entreprises prestataires de services de prévention et de sécurité, les services internes de sécurité incendie (établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), immeubles de très grande hauteur (ITGH), les services internes de sécurité privée.

Le/la titulaire de la spécialité « Métiers de la sécurité » du bac pro est amené(e) à assurer un certain nombre de fonctions caractéristiques du champ professionnel concerné.

Ces fonctions peuvent être regroupées en grands domaines :

Fonction 1 La sécurité dans les espaces publics et privés.

Fonction 2 La sécurité incendie.

Fonction 3 Le secours à personne.

Fonction 4a La prévention.

Fonction 4b La protection des personnes.

Fonction 4c La protection des biens et de l'environnement.

**Conditions d'admission de la formation :** Etre titulaire d'un CAP agent de sécurité ou 2<sup>nd</sup> BAC pro Métiers de la sécurité, en réorientation.

**Organisation de la formation :** Formation de deux années : 675 heures par an.

Alternance : deux semaines de formation en entreprise, deux semaines au CFA.

**Qualités requises :** L'exercice de ces activités nécessite :

- Une bonne appréhension de l'environnement économique, juridique, social.

- L'aptitude physique et médicale adaptée au métier. La connaissance des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de déontologie. Des capacités d'expression écrite et orale. La mise en œuvre des techniques élémentaires de communication. De plus, le titulaire de la spécialité « Métiers de la sécurité » du bac pro doit posséder, acquérir ou développer les qualités suivantes : Sens des responsabilités, discrétion et éthique. Discipline, respect de la hiérarchie, rigueur. Maîtrise de soi, adaptabilité et aptitude au travail en équipe.

ENSEIGNEMENTS	HORAIRES
Français	4 heures
Histoire-géographie	3 heures
Anglais/LV2	4 heures
Mathématiques	3 heures
EPS	2 heures
Droit/Gestion	3 heures
Enseignement pro	14 heures
Education artistique et arts appliqués	2 heures

**Poursuite d'études :** Titre pro chef d'équipe en sécurité privée.

### Insertion professionnelle :

Après recrutement par concours ou sélection, intègre la police nationale, la gendarmerie nationale ou la police municipale. Après recrutement par concours exerce le métier de sapeur-pompier professionnel, en qualité de fonctionnaire territorial au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Il peut travailler soit dans une entreprise privée de sécurité soit dans un service interne de sécurité d'une entreprise.

## TITRE HOMOLOGUE CHEF D'EQUIPE EN SECURITE PRIVEE (Niveau III) 1, 2 ANS \*



Ce titre vise une reconnaissance de niveau III. Il doit permettre une insertion professionnelle sur des postes de responsabilité dans le domaine de la prévention et de la sécurité mais également de poursuivre vers une licence pro sécurité des biens et des personnes. Le, la chef d'équipe en sécurité privée organise un service de sécurité : Il, elle est responsable de la surveillance et de la sécurité des biens et des personnes sur le site qui lui est confié en toute responsabilité par sa hiérarchie. Il, elle manage, encadre et coordonne les activités d'une équipe : agents de sécurité et de prévention, agents de sécurité cynophile, agents de sécurité incendie et secours aux personnes. Le titulaire de la certification possèdera de réelles aptitudes à la coordination, à l'autonomie et au commandement.

**Conditions d'admission de la formation :** Diplôme de niveau III (bac pro métiers de la sécurité, BP ATPS). Etre titulaire de la carte professionnelle.

### Organisation de la formation :

Formation de deux années : 480 heures par an (soit 960 heures).  
Alternance : 3 jours en entreprise, 2 jours au CFA.

### Certifications :

- Certification titre niveau III
- Certification SSIAP 3
- Certification Voltaire
- Certification Anglais

Organisation	2
Droit	1
Planification (logiciel Comète)	1
Gestion de l'équipe	
Modules	1
Français	2
Anglais professionnel	2
Enseignement professionnel	4

\* En fonction de l'expérience

**Contacts pour une formation sur les métiers de la sécurité :**

### DRAVEIL 91

LYCEE NADAR

42 Bis Rue Charles MORY

91210 DRAVEIL

Tél : 01.69.40.38.10

Mail : draveil@cfatrajectoire.fr

Accès facile : Ligne D et C gare de Juvisy puis bus LP2.

